

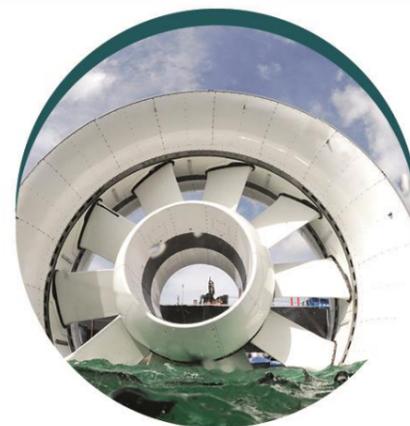
FACTEUR 4 PLU

Pour une métropole plus durable

Mise en compatibilité du PLU
avec le projet Arkéa Park

Dossier d'enquête publique

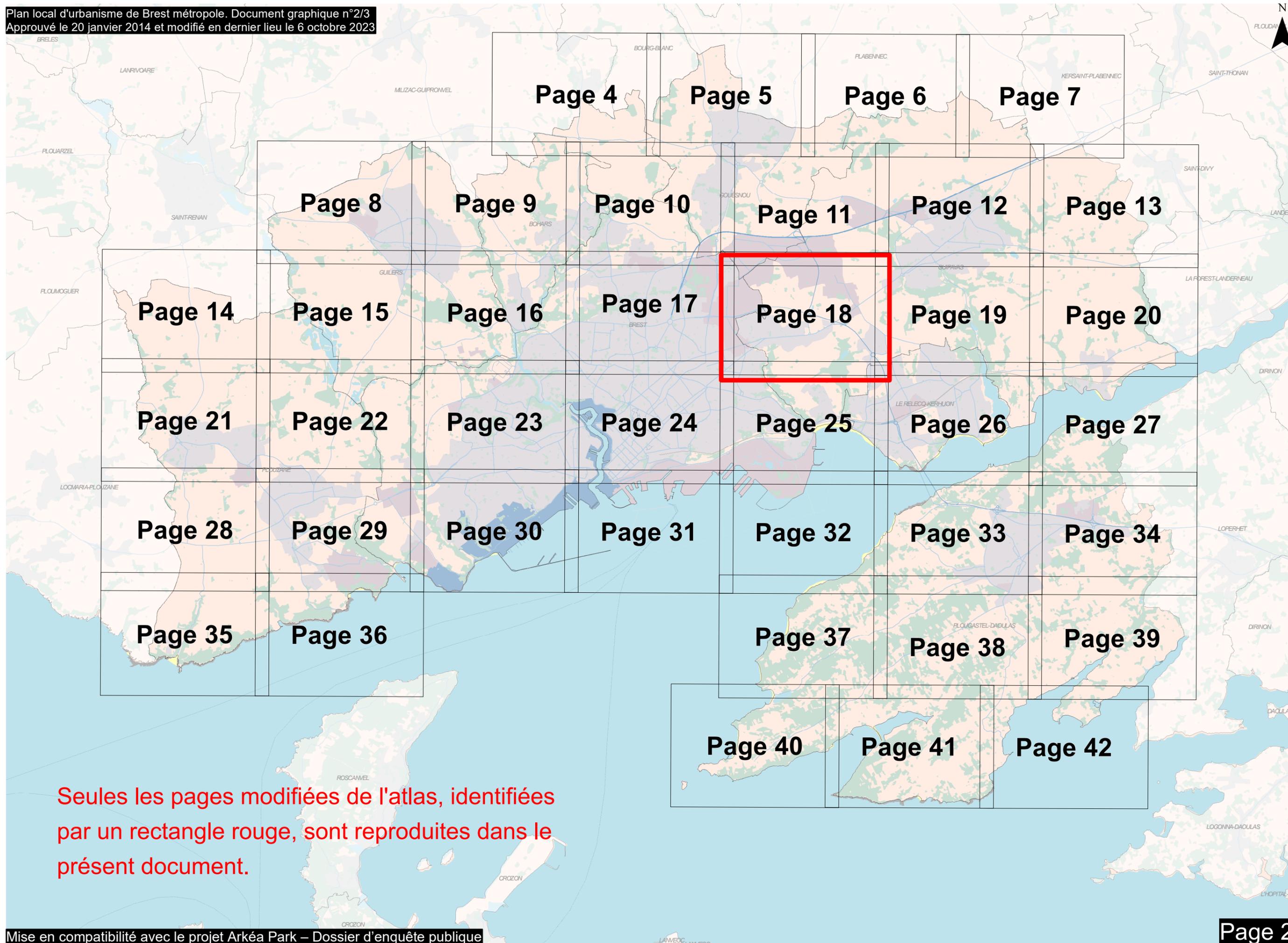
PIECE DU PLU MODIFIEE



PLAN LOCAL D'URBANISME DE BREST MÉTROPOLE

4. REGLEMENT – VOLUME 2

Document graphique N°2/3



Seules les pages modifiées de l'atlas, identifiées par un rectangle rouge, sont reproduites dans le présent document.

Légende

Hauteur maximale des constructions

-  3 niveaux
-  3A - 3 niveaux + attique ou comble
-  4 niveaux
-  4A - 4 niveaux + attique ou comble
-  5 niveaux
-  5A - 5 niveaux + attique ou comble
-  6 niveaux
-  6A - 6 niveaux + attique ou comble
-  7 niveaux
-  11 niveaux
-  14 niveaux
-  Secteurs de projet, hauteurs définies dans le règlement

 *Axes structurants au bord desquels les constructions peuvent atteindre 4 niveaux en secteur 3 niveaux ou 3 niveaux + attique ou comble*

 Constructions et ensembles ordonnancés

 Cité castor

 Interdiction d'accès sur voirie

Limite de la bande de recul par rapport aux voies

- - - - - Recul loi Barnier

..... Recul loi Barnier modifié

..... Recul CD29

 Parcelle *

 Bâtiment *

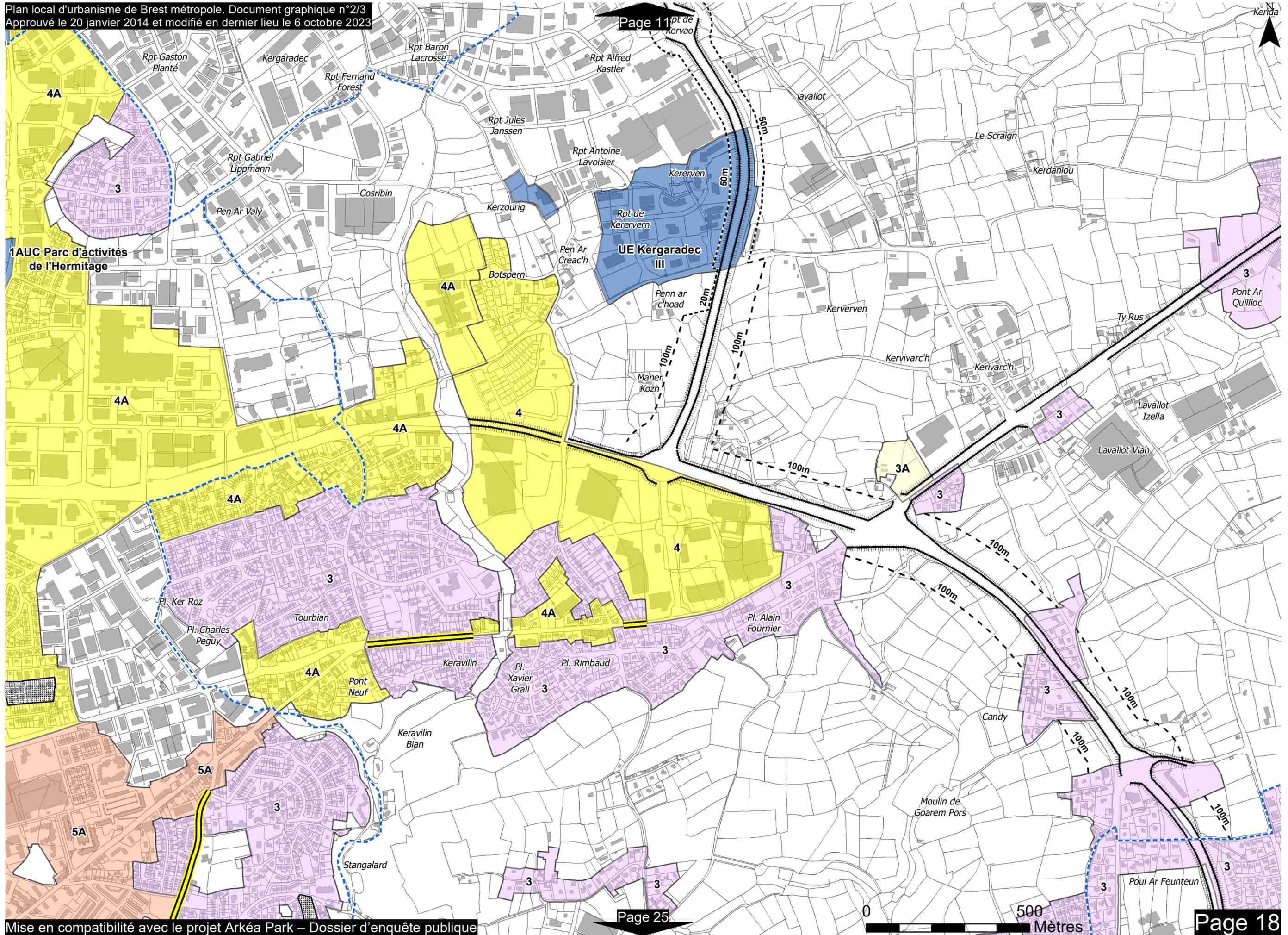
 Hydrographie

Limites communales

..... Brest métropole

..... Autre commune

* © Direction Générale des Finances Publiques - cadastre ; mise à jour : 2022





Hôtel de métropole / 24 rue Coat-ar-Guéven / CS 73826 / 29238 Brest cedex 2
02 98 33 50 50 / plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr / www.brest.fr